

PLAN
LOCAL
D'URBANISME

LA CHAPELLE SAINT-URSIN

LISTE DES SERVITUDES

Arrêté le

Publié le

Approuvé le

Modifié le

document n° 5

27 octobre 2006

Code	Type	Dénomination	Texte d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		-loi n°62-904 du 4 août 1962 -décret n°64-158 du 15 février 1964 -décret n°95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	D.D.A.F./ Service AEP assainissement Centre Administratif Condé 18013 Bourges Cédex
EL7	Servitudes d'alignement	-Plan d'ensemble arrêté le 24 février 1963 -La salle sous l'Ormeau arrêté le 14 avril 1973 -Chemin rural des Ailliers approuvé par le Conseil Municipal le 28 février 1974 et le 5 juin 1974 par le Préfet	-décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Pour les RD : Conseil Général du Cher Direction des Infrastructures Départementales Service des routes 2 rue Fulton 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	-Branchement de Saint Florent sur Cher Ø100 mm – catégorie B bande non aedificandi 4 m (2+2) -Poste Gaz SNIAS -Poste Gaz La Chapelle Saint-Ursin DP	-article 12 de la loi du 15 juin 1906 modifiée par les lois du 19/07/1922 et du 13/07/1935 -article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 -article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée -article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964	Gaz de France 35 rue de la Brigade – RAC ZI de Rabior 16021 Angoulême cedex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<u>Réseau de transport :</u> *Ligne HTB -400 kV Bayet – Marmagne 1 et 2 -90 kV Buis – Marmagne – Mazières -90 kV Dun – Mazières – Orchidée -90 kV Marmagne – Orchidée -Poste HTB/HTA d'Orchidée <u>Réseau de distribution :</u> *lignes HTA aériennes (moyenne tension) *lignes HTA – BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	<u>Réseau de transport</u> loi du 15 juin 1906 -décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 -décret n° 93-629 du 25/03/1993 <u>Réseau de distribution</u> *loi du 15 juin 1906 *décret n° 70-492 du 11 juin 1970 *décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 *décret n° 93-629 du 25 mars 1993 *article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 *décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985	<u>Réseau de transport</u> Réseau des Transports d'Electricité « RTE » 21 rue Pierre et Marie Curie BP 124 45143 Saint-Jean de la Ruelle cedex <u>Réseau de distribution</u> EDF-GDF Services Cher en Berry 3 rue Charles VII 18035 Bourges cedex
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	*Radar station météorologique (radar classé en 1 ^{ère} catégorie par arrêté ministériel du 23 août 1989) zone de garde r = 1000 m zone de protection r = 3000 m	*décret du 9 juillet 1993	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges

PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1)Liaison hertzienne Bourges-Charost zone spéciale de dégagement l =200 m 2)Radar station météorologique zone primaire de dégagement r =400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	1)Décret du 21 février 1989 2)Décret du 23 juin 1993 Plan n° CCT :18 25 001	1)France Télécom URR Tours 18-22 avenue de la République 37700 Saint-Pierre des Corps 2)Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bouges
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	*câble RG 18.052 Bourges – La Chapelle Saint-Ursin *câble RG 18.127 La Chapelle – Saint Florent *fibre optique FO 18.701 Bourges - Vierzon	Articles L.46 à L.53 -article 48 alinéa II -article D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	France Télécom Site de Bourges 21 av. Henri Laudier 18023 Bourges Cedex
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	-ligne Bourges - Montluçon	-loi du 15 juillet 1845 -article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 – visibilité sur les voies publiques -code minier : articles 84 à 107 -code forestier : articles L.322-3 et L.322-4	Agence Immobilière Régionale gares SNCF 43, quai de la Loire 37770 Saint-Pierre des Corps
T4 T5	Servitudes aéronautiques de balisage Servitudes aéronautiques de dégagement	Aérodrome de Bourges Plan ES 401a index A1 Plan DS 401a index A1	Arrêté ministériel du 30 mars 1988 -articles L.281-1 à L.281-4 – R.241-1 – D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Nord District Aéronautique Centre Rue de l'aérogare B.P. 7511 37075 Tours cedex 2

27 octobre 2006.